MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER
DE PRESSE





Conférences de la souveraineté alimentaire

Des ambitions nationales à la reconquête de notre souveraineté grâce aux Projets d'Avenir Agricole















Novembre
2026

SOMMAIRE

01 ■ ÉDITO 3

02 ■ LES PRINCIPALES ÉTAPES 6
Du lancement national aux projets territoriaux

03 ■ LA PHASE TERRITORIALE 7
Mobilisation, enseignements et chiffres clés

04 ■ LES CONCLUSIONS DES GROUPES SECTORIELS 12
Restitution et passage à l'action

05 ■ LES GROUPES SECTORIELS 14

06 ■ LES OUTRE-MER 28
Des trajectoires adaptées à chaque territoire

07 ■ LA LOI D'URGENCE AGRICOLE DE 2026 31
Un cadre pour agir

08 ■ LES PROJETS D'AVENIR AGRICOLE 32

09 ■ LE FINANCEMENT ET L'INGÉNIERIE 36

10 ■ LES PROCHAINES ÉTAPES 37
La gouvernance dans la durée

La France part à la reconquête de sa souveraineté alimentaire





La France doit reconquérir toute sa souveraineté agricole et alimentaire. Cette conviction qui guide mon action depuis mon arrivée au Ministère de l'Agriculture va désormais se transformer en action concrète grâce aux Projets d'Avenir Agricole.
Tout ceci engage en effet notre indépendance, notre sécurité et notre liberté de choisir notre modèle agricole et alimentaire.

C'est pourquoi j'ai lancé un exercice inédit il y a un an, les Conférences de la souveraineté alimentaire, avec un objectif principal : identifier nos manques en matière de souveraineté, et y remédier au plus vite en se fixant des objectifs ambitieux et, surtout, en offrant un traitement spécial (financier et technique) aux projets qui nous rendent souverains. Pour ce faire, tous les acteurs impliqués dans ces Conférences ont appliqué une méthode concrète : partir du consommateur, de ce qu'il mange, de ses attentes et de l'évolution de ses besoins, pour construire les trajectoires de nos filières à dix ans.

Je veux saluer l'ampleur de la mobilisation : 2 500 participants et 125 réunions et ateliers dans les territoires, une énergie collective remarquable ! Agriculteurs, entreprises, organisations professionnelles, élus, chercheurs et financeurs ont confronté leurs expériences et uni leurs forces. Leur engagement témoigne d'une volonté puissante d'investir, d'innover et de construire ensemble l'avenir.

Ce travail a porté ses fruits. Les ambitions des sept groupes sectoriels ont été enrichies et confrontées aux réalités régionales. Les trajectoires se sont précisées, les leviers d'action ont été identifiés et 916 intentions de projets ont été recensées. J'y vois la force de territoires qui veulent avancer et d'acteurs prêts à entreprendre.

Et maintenant, quelle suite ?

Les projets qui remplissent nos objectifs de souveraineté auront un traitement spécial. Ce seront les Projets d'Avenir Agricole, que j'ai fait consacrer par la loi d'urgence cet été. Plus qu'un nom, c'est surtout une nouvelle approche qui se concrétise dans ces projets les plus ambitieux au regard de la souveraineté alimentaire : tout ce qui nous rend souverain doit être accéléré, simplifié, financé. L'État couvrira donc de sa garantie la prise de risque pour ces projets, et il permettra le renforcement des fonds propres. Les Régions, elles, participeront au financement de l'investissement, dans une logique de proximité. Une fois le projet sorti de terre, un suramortissement fiscal facilitera la modernisation de l'exploitation. Et pour être sûr que les bonnes idées aillent au bout, nous apporterons aussi le financement nécessaire pour l'ingénierie des projets.

La clôture de ces Conférences marque donc le début d'une nouvelle étape de la reconquête : le diagnostic est fait, le financement est prêt, place maintenant au déploiement des Projets d'Avenir Agricole.

Ces projets collectifs devront alors répondre à une demande des consommateurs, trouver leurs débouchés et reposer sur un modèle économique viable. Ils devront aussi être adaptés au changement climatique : l'été que nous venons de traverser en a rappelé l'importance.

Pour préparer le terrain de cette reconquête de notre souveraineté, le Gouvernement est à la manœuvre depuis plusieurs années : simplification des normes des bâtiments d'élevage, facilitation du stockage de l'eau, fluidification des transmissions pour améliorer l'installation des jeunes, déploiement du principe « pas d'interdiction sans solution » pour les phytosanitaires, développement de nouvelles variétés plus résistantes, amélioration du revenu agricole, structuration de l'offre des producteurs.

Rien ne se fera sans les femmes et les hommes qui font vivre ces métiers. Leur savoir-faire, leur engagement et leur capacité à transmettre sont notre première richesse. Je me réjouis de voir que l'enseignement agricole attire, et que de nouvelles générations aient envie de les rejoindre.

Le défi de la souveraineté est immense. Je sais que nous allons le relever, et l'État « met le paquet » pour le faire: nous avons les savoir-faire, les clés pour agir et, surtout, la volonté des acteurs. Toutes ces énergies et ces talents ont désormais leur point de convergence : les Projets d'Avenir Agricole.

Ensemble, faisons de chaque projet qui aboutit une victoire pour notre souveraineté alimentaire !

Annie Genevard
Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire



Annie Genevard, Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, a lancé le 8 décembre 2025, les Conférences de la souveraineté alimentaire au marché international de Rungis.



Résumé de la démarche

Constat

La souveraineté alimentaire de la France recule

Les tensions géopolitiques, le changement climatique, les difficultés économiques et l'évolution des attentes des consommateurs contribuent au recul de notre souveraineté alimentaire.

Depuis 2014, notre balance commerciale agricole et agroalimentaire est déficitaire.

Près d'un poulet sur deux et près d'un fruit ou légume sur deux consommés en France sont importés.

Comment reconquérir cette souveraineté ? Quelle carte de la France agricole en 2036 ?

Une méthode

Identifier les manques et fixer des objectifs de production

À Rungis, la Ministre lance les Conférences pour identifier les atouts et les faiblesses de la France agricole (compétitivité, accès à l'eau, adéquation à la demande, réglementation et prise de risque).

En 2026, les Conférences fixent des objectifs nationaux de production et de transformation à dix ans pour les filières. Leur déclinaison région par région dessine la carte de la France agricole en 2036.

Des résultats concrets

Les Projets d'Avenir Agricole
Les « Notre-Dame agricoles »

La labellisation des projets agricoles ou agroalimentaires qui contribuent à la reconquête de notre souveraineté alimentaire vise à accélérer leur réalisation.

Les financements dédiés représentent 400 M€ de soutien public (investissement, fonds propres, ingénierie, suramortissement fiscal), et plusieurs centaines de millions d'euros de prêts couverts par la garantie à 80 % de l'État .

L'accompagnement technique de l'État aide à lever les blocages et à accélérer les procédures.

En parallèle

Le Gouvernement poursuit la simplification des procédures, notamment pour les ICPE et l'accès à l'eau, et mobilise des financements. Il agit aussi pour le renouvellement des générations, l'adaptation au changement climatique, la rénovation du schéma sanitaire et une nouvelle PAC dédiée à la production.

02 ■ LES PRINCIPALES ÉTAPES

De l'ambition nationale à l'action territoriale

Une démarche continue, du diagnostic partagé à la labellisation des Projets d'Avenir Agricole (PAA).

8 décembre 2025	**Lancement des Conférences de la souveraineté alimentaire au marché de Rungis.**
Déc. 2025 – Fév. 2026	**Phase de consultation nationale pour fixer les objectifs par filière.**
24 février 2026	**Présentation des objectifs cibles par filière au Salon international de l'agriculture 2026.**
Mars–Août 2026	**Phase de consultation territoriale.**
Sept.–Oct.- 2026	**Organisation des 4e réunions pour chacun des groupes sectoriels (GS4) afin de restituer les contributions régionales et préparer la mise en œuvre des Projets d'Avenir Agricole**
Fin octobre 2026	**Lancement des appels à projets régionaux sur les Conférences de la souveraineté alimentaire**
12 novembre 2026	**Conférence finale : restitution de la phase territoriale et annonces des Projets d'Avenir Agricole**
Fin 2026	**Annonces de premiers projets labellisés**

Un fil rouge : passer des objectifs aux résultats concrets

1. Fixer des objectifs nationaux par filière.
2. Construire des trajectoires adaptées à chaque Région.
3. Identifier les actions prioritaires et les projets structurants.
4. Labelliser, accompagner, financer et suivre les résultats dans la durée.



Une mobilisation au plus près des réalités régionales

En chiffres

2 500
participants

125
réunions et ateliers

916
intentions de projets

18
Régions et territoires contributeurs (13+5 Outre-mer)

Les territoires ont traduit les objectifs nationaux en trajectoires locales et en projets.

À l'issue de la phase nationale, il a été demandé aux préfets de région et aux présidents de conseil régional de conduire, avec les chambres régionales d'agriculture, une consultation large des acteurs agricoles et agroalimentaires.

Quatre attendus pour chaque territoire

- Partager un diagnostic régional des forces, des fragilités et des dépendances.
- Apprécier la contribution possible du territoire aux objectifs nationaux à dix ans.
- Identifier les freins à lever et les actions prioritaires pour chaque filière.
- Faire remonter des intentions de projets susceptibles de devenir des Projets d'Avenir Agricole.

Une consultation volontairement large

Services de l'État et collectivités, chambres d'agriculture, organisations professionnelles, producteurs, coopératives, entreprises de transformation, recherche, financeurs, acteurs de l'eau, de la logistique, de la distribution et de la restauration collective et associations de consommateurs ont été associés selon les configurations régionales.



Restitution de la Conférence en Normandie en présence de la Ministre, le 12 juin 2026 à Luneray.

Ce que les consultations ont fait émerger

Dans toutes les régions, l'exercice a été engagé malgré des contextes économiques, climatiques et sanitaires parfois difficiles. La conduite conjointe par l'État, les Régions et les chambres d'agriculture a créé une dynamique de travail et une ambition partagée.

Une ambition différenciée. La souveraineté ne se traduit pas partout par une hausse uniforme des volumes : il faut conforter les bassins existants, développer la transformation dans les zones de production et adapter les trajectoires aux ressources disponibles.

Des filières pensées de l'amont à l'aval. Les capacités de stockage, d'abattage, de transformation, de conditionnement, de logistique et de commercialisation sont aussi déterminantes que la production agricole.

Des priorités très convergentes. Revenu et création de valeur, renouvellement des générations, accès à l'eau, adaptation climatique, simplification, innovation, compétitivité et acceptabilité ressortent dans la plupart des contributions.

Une mobilisation qui se prolonge. Plusieurs régions ont choisi de pérenniser les groupes de travail ou de préparer dès à présent des comités de pilotage et des portefeuilles de projets.





À retenir

Les Régions ont transformé des objectifs nationaux en contributions mesurables, en priorités d'action et en projets concrets.

La réussite dépendra d'une approche cohérente de l'ensemble de la chaîne de valeur et d'un suivi régulier des conditions de réalisation.







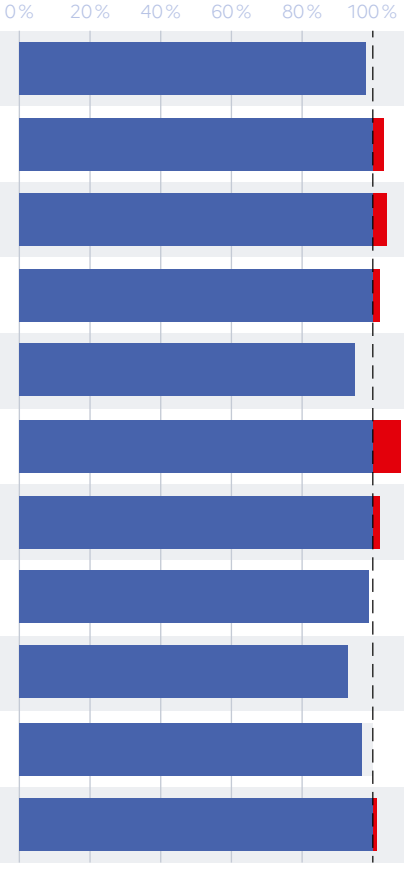
Des contributions qui fiabilisent les ambitions annoncées lors du Salon de l'Agriculture 2026

Les remontées régionales ont permis de comparer la contribution des territoires aux objectifs chiffrés fixés lors du Salon international de l'agriculture. Ces projections ont été restituées lors des GS4, les 4e réunions des groupes sectoriels animées par les référents.

France : objectifs de production à 2036

(hors Drom)

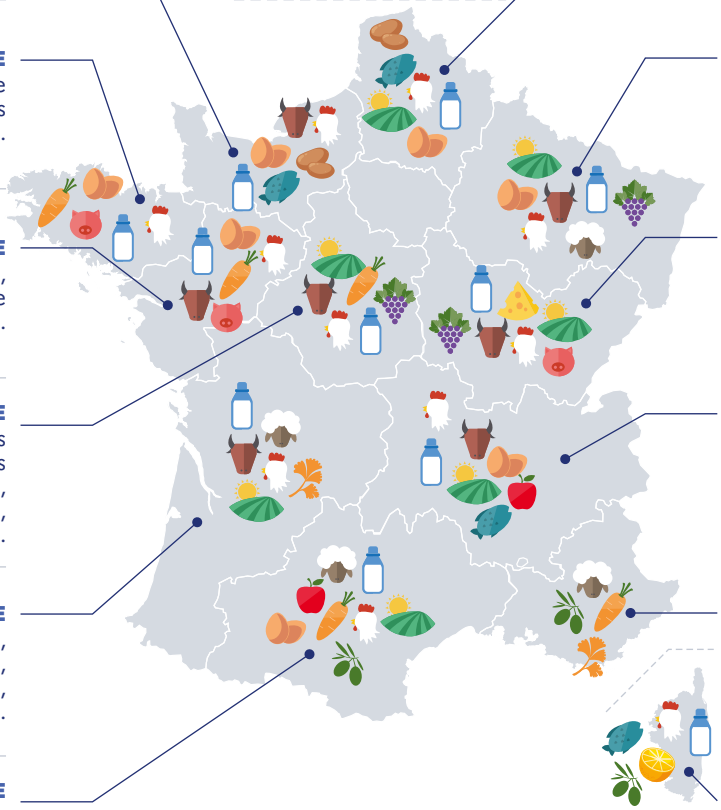
	Objectif national 2036	Objectif régional 2036	Couverture de l'objectif national par les contributions régionales	Production 2024
Poulet	2,029 Mtec	1,990 Mtec	98%	1,278 Mtec
Porc	2,100 Mtec	2,170 Mtec	103 %	2,100 Mtec
Lapin	23 700 tec	24 730 tec	104 %	23 700 tec
Viande bovine	1 281 779 tec	1 311 784 tec	102 %	1 261 779 tec
Viande ovine	5 424 500 agneaux/an	5 167 494 agneaux/an	95 %	4 424 171 agneaux/an
Œufs / ovoproduits	1 163 500 teoc	1 260 041 teoc	108 %	950 000 teoc
Lait de vache	24 Md L	24,4 Md L	102 %	23,6 Md L
Lait de chèvre	724 M L	715 M L	99 %	679 M L
Houblon	1 450 ha	1 344 ha	93 %	725 ha
Farine / Blé tendre	4,4 Mt	4,3 Mt	97 %	4,1 Mt
Salmoniculture	39 400 t	39 820 t	101 %	29 300 t



La consolidation des contributions régionales conforte les ambitions nationales : les volumes visés représentent 98 % de la cible pour le poulet, 95 % pour la production ovine, 99 % pour le lait de chèvre et 97 % pour la farine. Ils dépassent cette cible pour les œufs (108 %), le porc (103 %) et le lait de vache (102 %). Ces ratios portent sur les niveaux de production projetés en 2036. Leur réalisation dépendra des investissements, des reprises d'exploitation et des débouchés.

Les dynamiques régionales à l'horizon 2036

Cette cartographie représente les dynamiques de progression de production les plus importantes pour chacune des Régions et des territoires d'Outre-mer.



NORMANDIE
Lait de vache, viande bovine, œufs, volaille, pommes de terre transformées, pêche et aquaculture.

ÎLE-DE-FRANCE
Grandes cultures, légumes, œufs, volaille, chanvre.

HAUTS-DE-FRANCE
Pommes de terre, grandes cultures, lin, lait, volaille et œufs, pisciculture.

BRETAGNE
Volaille, œufs, lait de vache, porc, légumes frais et transformés.

GRAND EST
Grandes cultures, lait de vache, bovins et ovins, volaille, œufs, houblon, viticulture.

PAYS DE LA LOIRE
Volaille, œufs, bovins, laits de vache et de chèvre, porc, légumes.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Lait de vache et fromages, viande bovine, grandes cultures, viticulture, volaille, porc.

CENTRE-VAL DE LOIRE
Grandes cultures (betteraves, protéines végétales), légumes, lait de chèvre, volaille, bovins, viticulture.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Lait de vache, bovins, œufs, volaille, fruits, grandes cultures, pisciculture.

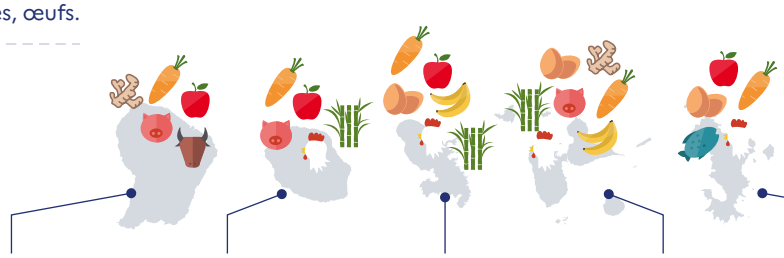
NOUVELLE-AQUITAINE
Lait de chèvre, ovins, bovins, lait de vache, volaille, grandes cultures, PPAM.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Fruits et légumes, ovins, viticulture, PPAM, oléiculture.

OCCITANIE
Ovins viande, lait de vache et de brebis, blé dur, semences, fruits et légumes, viandes blanches, olives, œufs.

CORSE
Agrumes, lait de brebis, viticulture, oléiculture, volaille, pêche et aquaculture.

OUTRE-MER



GUYANE
Légumes et tubercules, fruits, viande bovine, porc.

LA RÉUNION
Légumes, fruits, volaille, porc, canne à sucre.

MARTINIQUE
Légumes, fruits, volaille, œufs, banane, canne à sucre.

GUADELOUPE
Légumes et tubercules, porc, volaille, œufs, canne à sucre, banane.

MAYOTTE
Fruits, légumes, œufs, volaille, pêche et aquaculture.

916 intentions de projets : une première dynamique

Un vivier à préciser, instruire et accompagner.

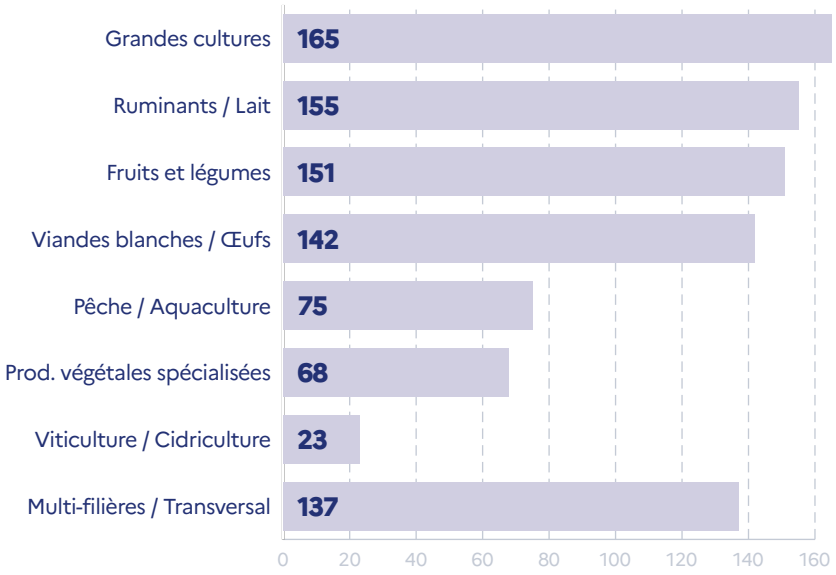
En chiffres

916
intentions recensées

8,7
milliards d'euros d'investissements connus

2,2
millions d'euros montant médian

916 intentions de projets recensées



Les projets couvrent toute la chaîne : production, collecte, stockage, transformation, infrastructures, distribution, recherche et structuration de filière. Ils présentent des niveaux de maturité et des tailles très différents.

Ce que signifie ce recensement

Les 916 lignes constituent une base d'intentions issue des contributions régionales.
Ce recensement ne vaut pas labellisation en lui-même.
Tous les porteurs recensés seront invités à candidater à l'appel à projets de labellisation.

Restituer, prioriser et préparer la suite

Une réunion de conclusion de chacun des groupes sectoriels a été animée par les référents.

Les quatrièmes réunions des groupes sectoriels (GS4) ont pour objectif de présenter les enseignements des conférences territoriales, de partager les trajectoires quantitatives, de faire le point sur les actions de simplification soulevées par les filières et de préparer le lancement de l'appel à projets ainsi que la gouvernance finale.

Groupe sectoriel	Date du GS4
Viandes blanches et œufs	9 septembre 2026
Grandes cultures	17 septembre 2026
Ruminants et lait	21 septembre 2026
Fruits et légumes	22 septembre 2026
Productions végétales spécialisées	23 septembre 2026
Viticulture et cidriculture	7 octobre 2026
Pêche et aquaculture	15 septembre 2026

Quatre questions au cœur des échanges

- Que nous apprennent les contributions régionales sur l'atteinte des objectifs nationaux ?
- Quelles actions prioritaires et quelles simplifications doivent être engagées ?
- Comment les intentions de projets accéderont-elles à l'appel à projets et à la labellisation ?
- Comment organiser le suivi des filières, des projets et des résultats dans la durée ?

Les pages suivantes présentent, pour plusieurs filières, des exemples issus des contributions régionales. L'intégralité de ces contributions ainsi que les conclusions des groupes sectoriels pour chaque filière seront accessibles sur le site du ministère.





Ludovic Spiers

Coordinateur général des Conférences de la souveraineté alimentaire, ancien directeur général du groupe Agrial



J'ai été agréablement surpris par l'engagement et la détermination des participants à ces conférences. Les débats, parfois vifs mais toujours respectueux, ont permis un dialogue constructif entre les filières et les territoires, avec un objectif commun : inverser la tendance à la décroissance agricole et agroalimentaire.

Ces échanges ont confirmé que notre réflexion sur la souveraineté alimentaire ne pouvait se limiter au territoire national : la compétitivité de nos voisins européens et les différences réglementaires doivent être prises en compte. Notre pays dispose néanmoins de nombreux atouts, notamment industriels, pour réussir ce rebond. L'implication des régions a constitué un facteur essentiel de réussite, en permettant d'adapter les ambitions aux réalités agricoles, climatiques et industrielles de chaque territoire.

Le principal acquis de ces Conférences est la prise de conscience collective que la reconquête de notre souveraineté alimentaire est possible et nécessaire. La filière volaille en est une illustration remarquable, avec des producteurs, transformateurs, distributeurs et fabricants d'aliments rapidement réunis autour d'une ambition commune. Il faut désormais transformer cette dynamique en résultats concrets et durables et l'étendre à d'autres filières. Cela prendra du temps et nécessitera une gouvernance efficace, articulée entre les niveaux national et régional.

Enfin, la communication auprès des consommateurs sera déterminante pour favoriser l'acceptation de nouvelles productions et de nouvelles usines de transformation, en répondant à leurs attentes de proximité et d'origine France.

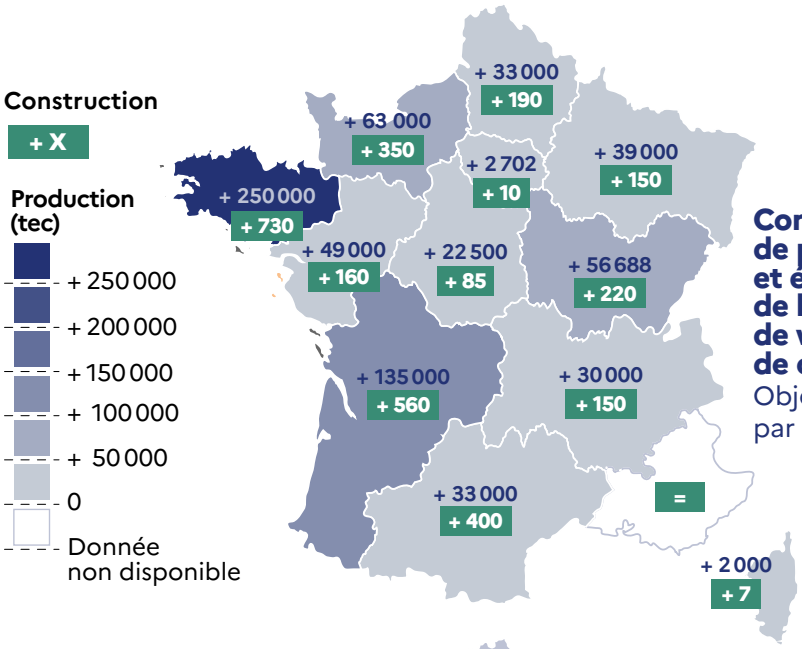
Je remercie la Ministre pour son engagement tout au long de cet exercice. »



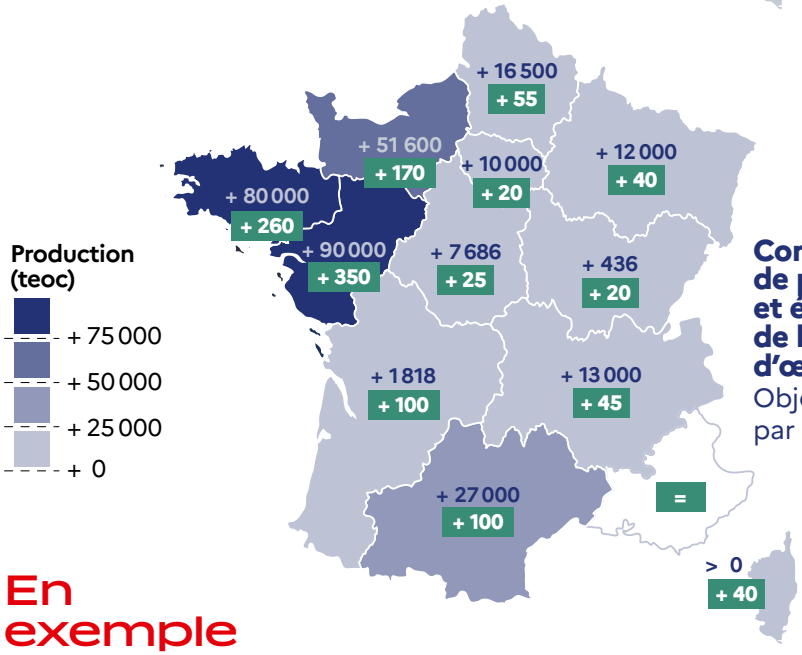


VIANDES BLANCHES ET ŒUFS

Objectifs nationaux et projections à dix ans



Construction de poulaillers et évolution de la production de volailles de chair
Objectifs 2036 par rapport à 2024



Construction de poulaillers et évolution de la production d'œufs
Objectifs 2036 par rapport à 2024

Objectif national

+2 200 poulaillers de volailles de chair en 2036

+730 bâtiments de ponte en 2036

Contributions régionales

+3 012 poulaillers de volailles de chair en 2036

+1 225 bâtiments de ponte en 2036

En exemple

D'ici 2036, produire l'équivalent de **462 millions de poulets** supplémentaires par an en France.

D'ici 2036, produire **5,2 milliards d'œufs** supplémentaires par an.



OBJECTIFS

Au sein du groupe sectoriel « Viandes blanches », les dynamiques de marché varient selon les filières, et ces différences se reflètent dans les objectifs fixés par chacune des filières.

Les filières porc, palmipèdes à foie gras et lapin visent un maintien de la production, dans un contexte de renouvellement des générations des éleveurs, du vieillissement des infrastructures et de l'enjeu de reconquérir le cœur du marché français. Pour les filières œufs et poulets de chair, au contraire, la demande progresse depuis plusieurs années, et même plus vite que la production, ce qui a entraîné une érosion de leur taux d'auto-approvisionnement. L'ambition pour ces deux filières est la construction, d'ici 2036, de 2 200 poulaillers en volaille de chair et de 730 de bâtiments de ponte. Ces nouveaux bâtiments permettront de produire davantage, d'accompagner la hausse de la demande tout en reconquérant notre souveraineté.

LES ACTIONS PRIORITAIRES IDENTIFIÉES

Pour atteindre ces objectifs, c'est-à-dire maintenir les capacités et développer la production d'œufs et de poulets de chair, il faut avant tout faciliter et accompagner la construction de nouveaux bâtiments. Le premier levier mobilisé est la simplification et l'accélération des procédures, et l'harmonisation des réglementations, à travers notamment la création d'un nouveau régime réglementaire pour les élevages, afin de mieux prendre en compte les spécificités de l'élevage et ainsi de faciliter et accélérer ces constructions. À cet effet, les services de l'État pourront accompagner les projets jugés essentiels dans le cadre des Projets d'Avenir Agricole. Par ailleurs, la création et la modernisation des bâtiments représentent un fort enjeu d'investissement. À ces égards, le groupe sectoriel « Viandes blanches » estime les besoins totaux d'investissement entre 10 et 15 milliards d'euros sur 10 ans sur l'ensemble de la chaîne. Ils couvrent à la fois les reprises et constructions en production agricole, et la modernisation et le développement des capacités de transformation. Il est crucial de coordonner ces deux volets, car la transformation sécurise les débouchés de l'amont.

Le mot de la référente du groupe sectoriel

Christiane Lambert

Présidente de la Fédération des entreprises françaises de charcuterie traiteur (FICT)



Les conférences de la souveraineté alimentaire, en réunissant tous les acteurs – au national et en région – ont créé un élan d'optimisme et de projets pour plus de production et de transformation de viandes blanches en France, pour répondre à la demande croissante.

Les débats et ambitions régionales ont démontré que l'envie d'entreprendre est forte et fédère tous les acteurs pour atteindre les objectifs 2035.

Il faut entretenir la dynamique en appliquant la « méthode Notre-Dame » à l'agriculture : simplifier et accélérer les procédures administratives, harmoniser les règlementations sur les obligations européennes pour stopper les distorsions de concurrence, former plus de jeunes à nos métiers, accueillir de nouveaux talents, accompagner et cofinancer les projets, pour installer davantage, moderniser les bâtiments d'élevage et usines de transformation pour s'adapter rapidement et atténuer les effets du changement climatique, décarboner, innover pour gagner en compétitivité et rentabilité et exporter sur les marchés porteurs.

L'origine France est un formidable étendard à déployer.

Nous refusons la fatalité du déclin et sommes convaincus qu'il est possible de reconquérir notre souveraineté alimentaire !

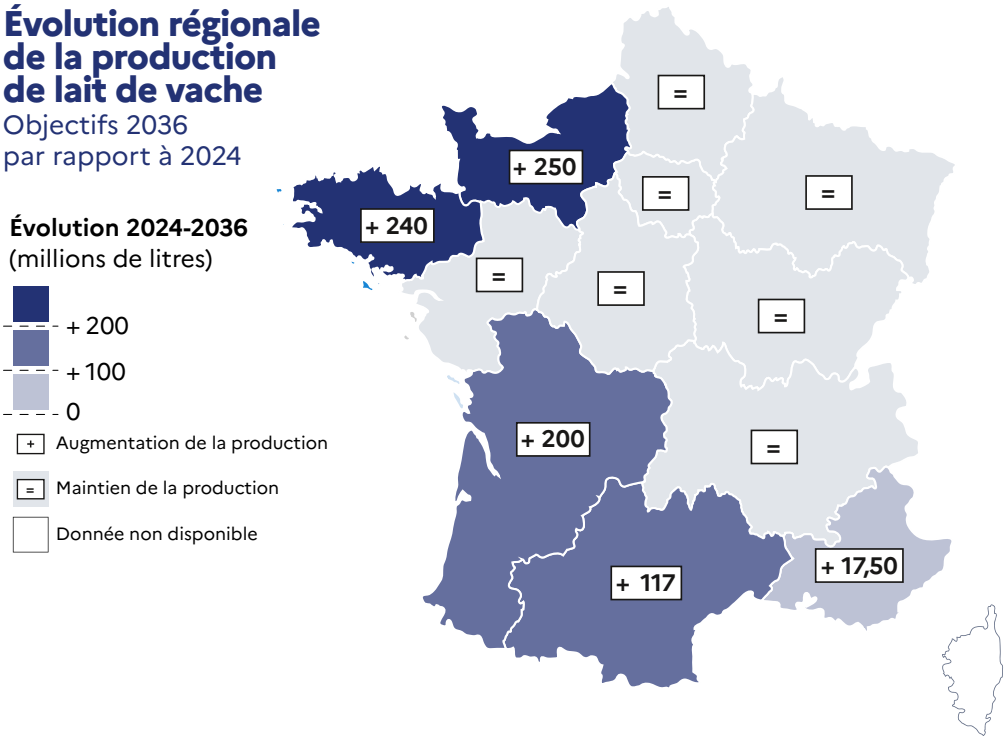
Pour réussir, nous avons besoin d'un dialogue constructif avec les élus, les pouvoirs publics, les citoyens, les consommateurs. »

RUMINANTS

Objectifs nationaux et projections à dix ans

Évolution régionale de la production de lait de vache

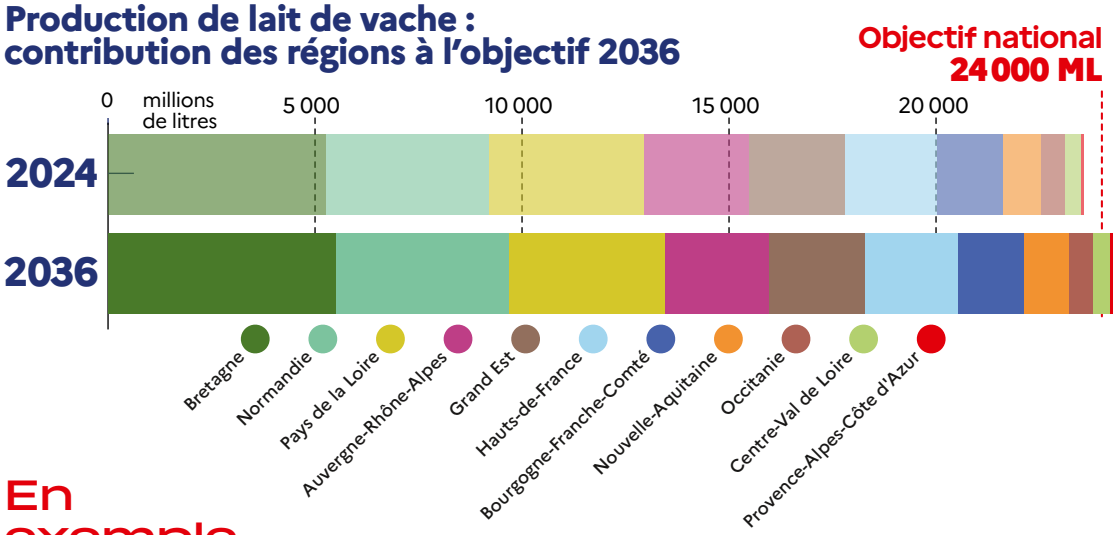
Objectifs 2036
par rapport à 2024



Objectif national

24 milliards de litres
de lait de vache produits en 2036

Production de lait de vache : contribution des régions à l'objectif 2036



En exemple

D'ici 2036, produire l'équivalent de **12 bouteilles de lait** supplémentaires par Français et par an, conformément à la stratégie définie par les Conférences.

Près de **2 000 agneaux** supplémentaires par jour à horizon 2036, grâce à la trajectoire de production définie par la filière.

70 000 bovins supplémentaires engraissés chaque année en France, objectif fixé à horizon 2030 dans le cadre de la stratégie de reconquête.



Le mot du référent du groupe sectoriel

Damien Lacombe

Ancien président de Sodiaal



« La souveraineté alimentaire repose sur la capacité pour chaque maillon de la filière à rémunérer ses investissements, sujet d'autant plus crucial que l'adaptation au changement climatique et les transitions environnementales demandent des investissements importants.

Cette création de valeur est la condition essentielle pour maintenir les effectifs du cheptel ruminant, objectif convergent de toutes les filières représentées dans ce groupe de travail. Cela s'inscrit dans une logique de filière grâce notamment à la contractualisation.

Les efforts de compétitivité passent par une simplification des procédures et l'équité de règles avec les collègues européens.

C'est la condition essentielle pour répondre aux attentes des consommateurs en produisant des aliments à valeur ajoutée mais aussi des produits d'entrée et de milieu de gamme (haché, fromages ingrédients) et en communiquant sur l'origine France.

La priorité absolue partagée par tous les acteurs est le renouvellement des générations. Pour cela, l'accompagnement des transformations nécessaires de nos outils de production et de transformation au travers des Projets d'Avenir Agricole doit être raisonné en logique de filière complète. »

OBJECTIFS

Pour l'ensemble des filières de ruminants, l'ambition nationale largement partagée par les régions est de dynamiser la production et d'enrayer la décapitalisation, afin de maintenir un taux d'auto-approvisionnement suffisant et répondre à la demande nationale.

Pour la filière bovin viande, le développement de l'engraissement doit d'abord être rendu possible par le maintien du cheptel et le développement de la contractualisation. L'objectif national est de stabiliser le cheptel bovin allaitant à 3,4 millions de têtes ; ainsi que l'abattage des veaux de boucherie à 750 000 animaux en 2030 ; et amener l'engraissement à + 20 000 tec en 2030 par rapport à 2024, sous la responsabilité de la filière. La filière ovine se fixe également comme objectif le maintien des brebis mères et l'amélioration des performances techniques se traduirait par une hausse d'au moins 750 000 agneaux produits par an d'après les contributions régionales.

Pour la filière laitière de vache, l'objectif régional de +824 ML/an d'ici 2036, contribue à sécuriser le taux d'auto-approvisionnement et doit permettre la reconquête du cœur de gamme, notamment en fromages ingrédients et en matières grasses solides. La hausse de la production est partagée par la filière caprine, pour laquelle les régions se sont engagées à hauteur de 30 à 60 ML/an, conditionnés à un renouvellement des générations dynamique afin de répondre aux demandes des consommateurs. La filière ovine laitière porte également l'objectif de renouvellement des générations, qui permettra de sécuriser sa production à 340 ML annuels d'ici 2036.

LES ACTIONS PRIORITAIRES IDENTIFIÉES

La reconquête nationale de la production de viandes de ruminants passera nécessairement par l'amélioration des résultats techniques, le renouvellement des générations d'éleveurs et le maintien des capacités d'abattage. En filière viande, le développement de la contractualisation et la création de valeur pourront permettre à chaque maillon d'investir.

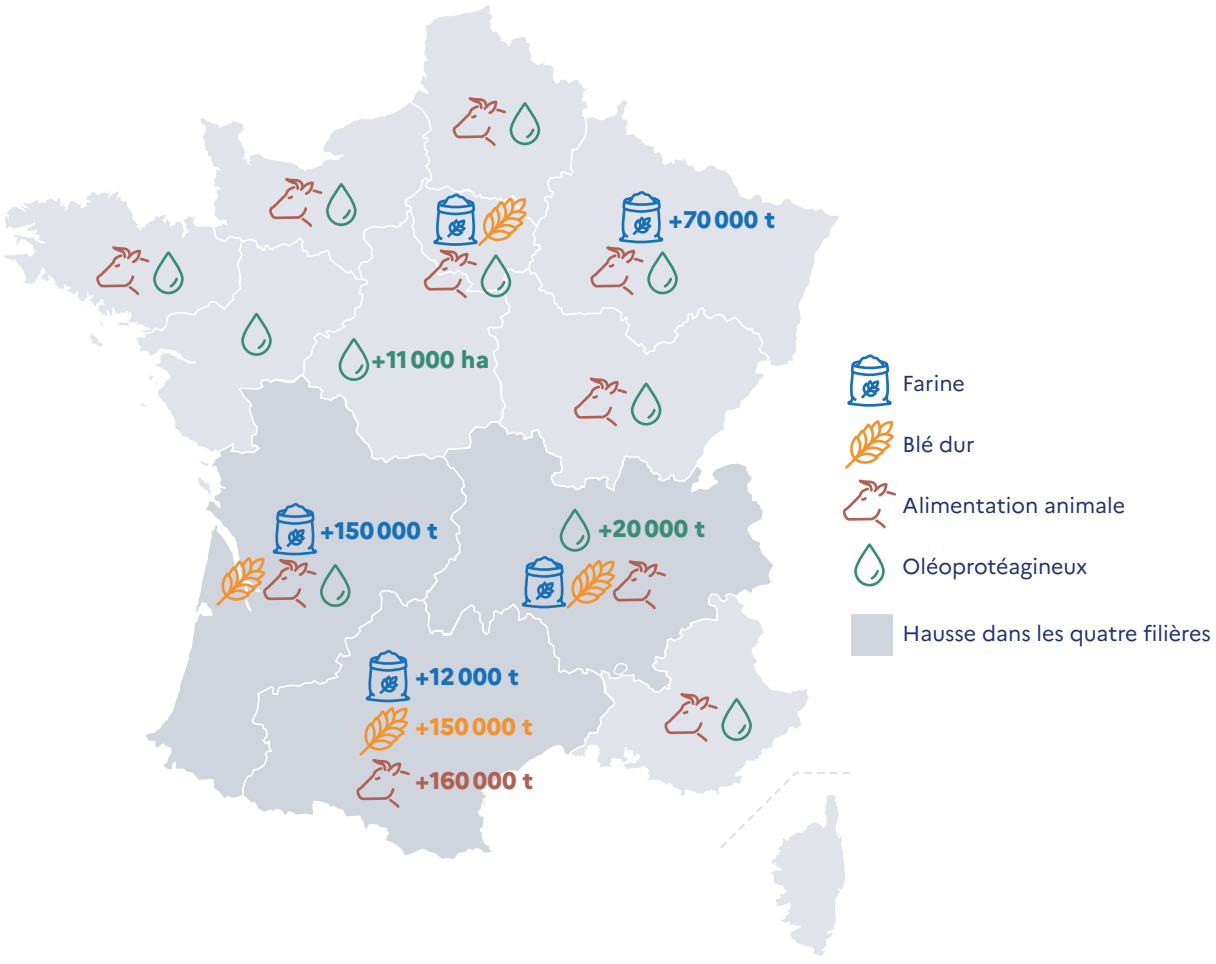
Le maintien de la production et du fort taux d'auto-approvisionnement en filière laitière doit passer par une amélioration de la création de valeur et l'accompagnement technique, notamment pour les petits ruminants. La reconquête du cœur de gamme et des produits ingrédients laitiers ne pourra se faire sans la préservation du cheptel et l'adaptation de la transformation laitière à ces nouveaux enjeux.

L'adaptation au changement climatique, l'accès à l'eau et la bonne gestion du fourrage notamment seront cruciaux pour atteindre ces objectifs.

GRANDES CULTURES

Objectifs nationaux et projections à dix ans

Synthèse des dynamiques régionales à 2036 par rapport à 2024



En exemple

D'ici 2036, **152 millions de sachets de farine** supplémentaires par an : l'ambition des régions pour renforcer notre souveraineté alimentaire.

À horizon 2036, produire l'équivalent de **230 millions de paquets de pâtes** de 500 g supplémentaires.



OBJECTIFS

Si en première approche, la situation des grandes cultures apparaît favorable du point de vue de la souveraineté alimentaire (taux d'approvisionnement supérieurs à 100 % pour la quasi-totalité des produits), les filières sont confrontées à des défis majeurs. Ainsi, la France est importatrice nette de protéines végétales, ou encore de certains produits transformés : pâtes alimentaires, semoule, farine. Un ralentissement général des rendements est constaté pour la majorité des grandes cultures dû principalement aux effets du changement climatique. Par ailleurs l'instabilité géopolitique et la forte dépendance aux engrais importés fragilisent considérablement les filières. Les principaux enjeux tiennent autour de trois axes stratégiques : transformer davantage en France, diversifier les productions et réduire la dépendance protéique.

LES ACTIONS PRIORITAIRES IDENTIFIÉES

La reconquête des marchés de la farine française (+200 000 à 400 000 tonnes) et des pâtes fabriquées avec du blé dur français (+1 point de marché par an) s'inscrit dans une ambition plus large : préserver nos capacités de production et transformer davantage nos récoltes en France.

Les céréales, notamment le maïs et l'orge, doivent accompagner les besoins croissants de l'élevage, estimés à un million de tonnes d'aliments supplémentaires. Le développement des oléoprotéagineux et des légumineuses fourragères, notamment le soja, le pois et la luzerne, doit réduire la dépendance protéique en protéines végétales, avec une cible de 10 % de la SAU consacrée aux légumineuses. Les priorités concernent également le maintien des capacités betteravières et sucrières, des filières semencières et rizicoles et des débouchés non alimentaires, avec notamment le doublement des surfaces de chanvre.

Les contributions régionales concrétisent ces ambitions : doublement des légumineuses dans le Grand Est, développement des protéines végétales et sécurisation de l'approvisionnement des sucreries en Centre-Val de Loire, progression du soja, du pois et des semences en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie.

Le mot du référent du groupe sectoriel

Christoph Büren

Président de Vivescia



J'ai constaté un engouement général, national et régional, des multiples filières de grandes cultures pour aller de l'avant et relever les défis en remontant les filières de la demande des marchés jusqu'à la production agricole. Tous nos marchés, pour la plupart autosuffisants, voire exportateurs, sont soumis à la compétitivité non seulement européenne, mais également extraeuropéenne.

À ce titre, il a été partagé le constat de la lente, mais constante diminution des volumes de la production française d'un bout à l'autre de la chaîne. Écouter les acteurs de marché, retrouver une compétitivité intraeuropéenne tant règlementaire, sociale que fiscale, améliorer la logistique et disposer d'une recherche en symbiose avec la filière permettra par l'investissement dans de nombreux projets déjà annoncés ou non de faire rayonner le "made in France" des grandes cultures. »

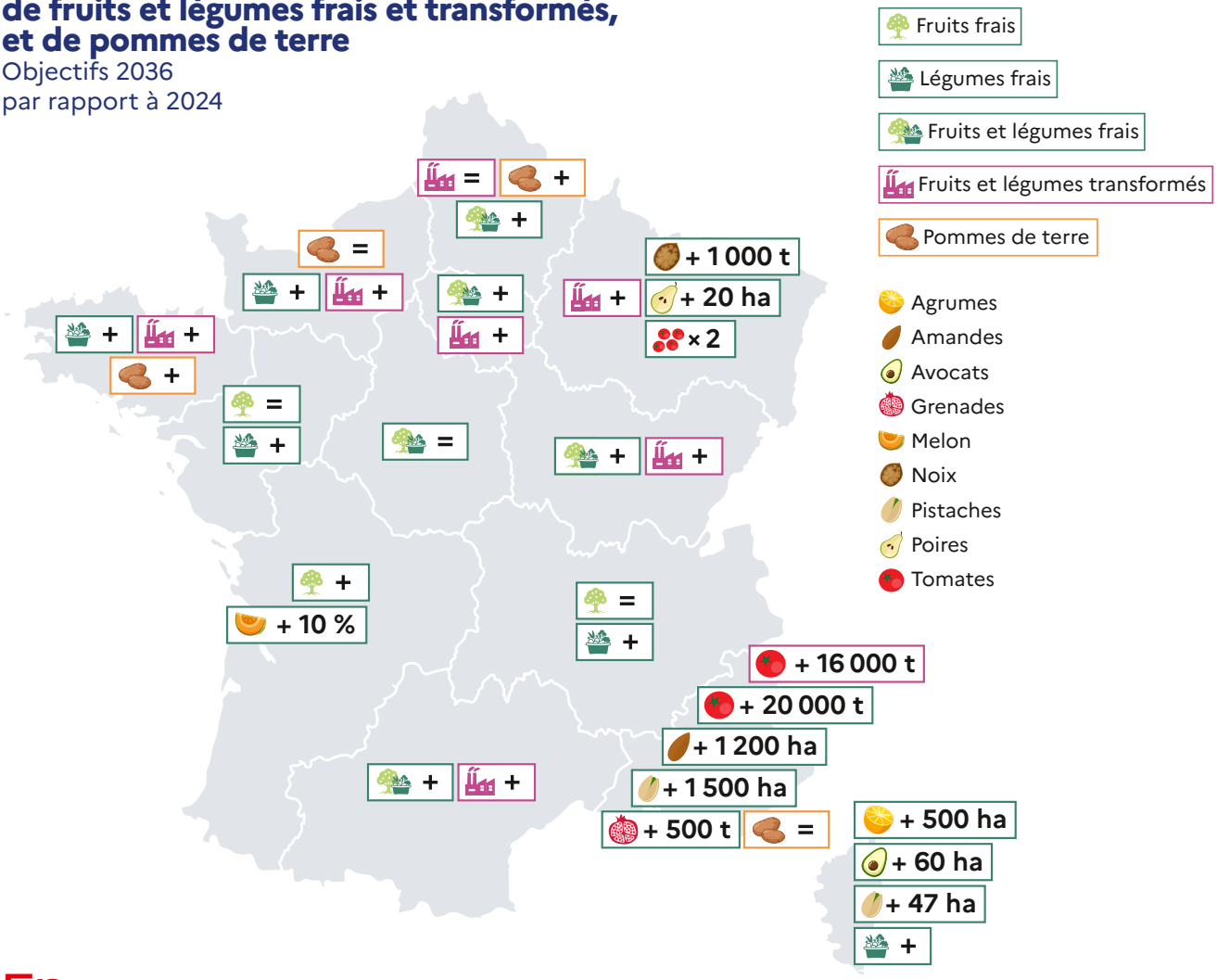
Leur réalisation suppose des débouchés contractualisés et des investissements dans la collecte, le stockage et la transformation. L'innovation variétale, l'adaptation au changement climatique, la maîtrise des coûts et la valorisation de l'origine doivent permettre de sécuriser ces productions et la rémunération des agriculteurs.

FRUITS ET LÉGUMES

Objectifs nationaux et projections à dix ans

Évolution régionale des productions de fruits et légumes frais et transformés, et de pommes de terre

Objectifs 2036
par rapport à 2024



En exemple

À horizon 2036, **13 kg de fruits et légumes** français supplémentaires par habitant et par an : l'ambition de la stratégie de souveraineté pour porter leur part dans notre consommation de 50 à 60 %.

D'ici 2036, **16 000 tonnes de tomates** supplémentaires destinées à la transformation, grâce à un projet concret de relocalisation de notre production.



OBJECTIFS

Le groupe sectoriel « Fruits et légumes » a permis de réaffirmer collectivement les objectifs poursuivis par le plan de souveraineté des fruits et légumes, lancé en 2023 : gagner 5 points de souveraineté en fruits et légumes d'ici 2030, et enclencher une hausse tendancielle de 10 points d'ici 2035. L'ambition est de réduire la dépendance de la France aux importations de fruits et légumes.

Les Régions prévoient de contribuer à ces objectifs, en cohérence avec leurs spécificités territoriales. Les légumes portent une grande partie des perspectives de diversification et de transformation. Les hausses proposées sont reliées aux marchés locaux, à la restauration et aux unités industrielles de transformation, pour mieux valoriser la production. En arboriculture, certaines régions mettent l'accent sur le renouvellement des vergers, et le renforcement des capacités de production, tandis que d'autres, notamment la Corse et la région PACA, souhaitent développer des cultures émergentes, adaptées au changement climatique et pour lesquelles la demande française est croissante : pistache, amande, grenade, agrumes... Ces évolutions portées sont souvent conditionnées à la structuration locale des filières. Pour la filière pomme de terre d'industrie, l'objectif est de répondre à la hausse de la demande, ce qui implique un développement des capacités de transformation, notamment en Normandie et Hauts-de-France.

LES ACTIONS PRIORITAIRES IDENTIFIÉES

Les priorités sont la promotion de la consommation et l'éducation alimentaire, la sécurisation de la production et la modernisation des outils de transformation par l'investissement, et le développement des débouchés, notamment à l'export. La filière pommes de terre appelle en particulier la modernisation du stockage et de nouvelles capacités industrielles.

L'accès à l'eau et à la main-d'œuvre, la protection des cultures face aux ravageurs et au changement climatique, et la recherche conditionnent la réussite de ces investissements.

Le mot du référent du groupe sectoriel

Laurent Grandin

Président du comité européen des interprofessions fruits et légumes



La filière fruits, légumes et pommes de terre s'est dotée d'un plan de souveraineté ambitieux en 2023, dans lequel les acteurs du secteur et l'État ont souscrit un engagement commun à investir. Dans ce contexte, l'initiative portée par la Ministre d'organiser des Conférences de souveraineté au niveau régional, constitue une avancée majeure.

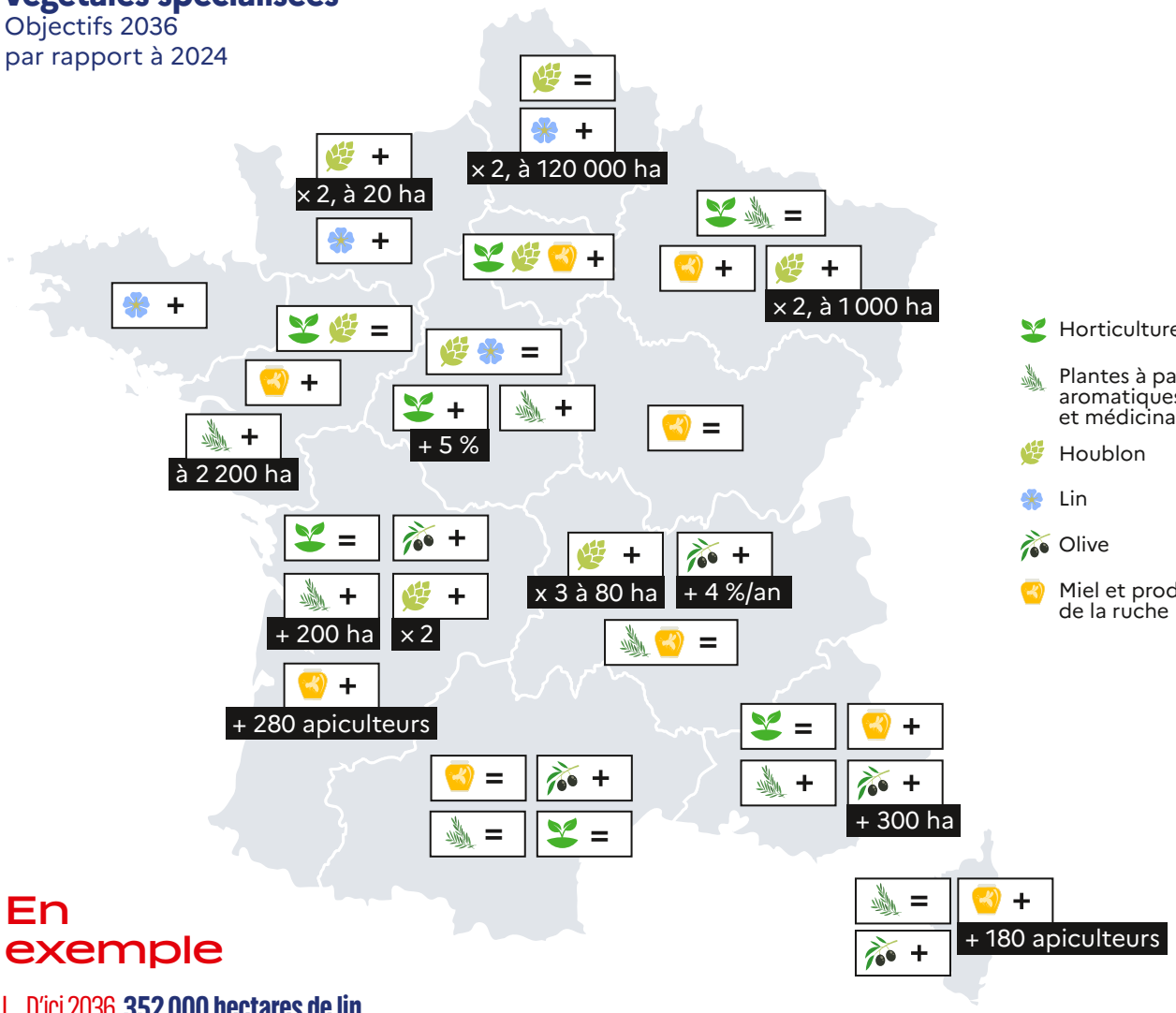
En effet, c'est au plus près du terrain, au cœur des territoires, que les initiatives économiques prennent tout leur sens. Ces Conférences offrent une opportunité de mieux concrétiser le plan de souveraineté de notre filière, en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux autour des réalités spécifiques à chaque région. »

PRODUCTIONS VÉGÉTALES SPÉCIALISÉES

Objectifs nationaux et projections à dix ans

Évolution régionale des productions végétales spécialisées

Objectifs 2036
par rapport à 2024



En exemple

D'ici 2036, **352 000 hectares de lin** cultivés en France, soit un doublement des surfaces pour conforter notre leadership mondial.



Le mot du référent du groupe sectoriel

Arnaud Montebourg

Ancien Ministre et président de la Compagnie des amandes



« Les acteurs des filières « Productions végétales spéciales » sont très engagés et déterminés, malgré les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Ils se battent pour produire en France avec ingéniosité et résilience, en créant des solutions naturelles d'avenir et en façonnant nos paysages (médicaments, fibres vestimentaires, rafraîchissement des espaces). Les soins des plantes, la recherche et l'investissement sont indispensables à leur développement. J'appelle de mes vœux l'État, l'INRAE, les fournisseurs de solutions techniques et les entreprises utilisatrices à investir pour soutenir leurs projets. Les Conférences de la souveraineté ont créé une forte dynamique de rapprochement d'acteurs dans les territoires. Ma priorité est de continuer à les accompagner. »

OBJECTIFS

Les productions végétales spécialisées (PVS) regroupent des filières très diversifiées et des situations contrastées : horticulture, plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), houblon, lin, olive et produits de la ruche.

Les travaux nationaux sur les productions végétales spécialisées ont ainsi défini des objectifs de hausse et, lorsque le marché ou les conditions productives l'exigent, de maintien :

Horticulture : développer la pépinière, les fleurs coupées et les jeunes plants. Pour les fleurs coupées, la part française visée passe de 15 % en 2025 à 20 % en 2036.

PPAM : des augmentations de surfaces de 10 000 ha pour les plantes aromatiques et médicinales, dont le pavot pharmaceutique et les herbes de Provence.

Houblon : porter les surfaces de 724 ha en 2025 à 1 500 ha en 2036. La production visée de 2 300 t permettrait de couvrir 50 % de la demande, contre 25 % en 2025.

Lin : doubler les surfaces cultivées.

Huile d'olive : accompagner la reconversion de viticulteurs sans dégrader la valorisation et augmenter le verger oléicole de 1 500 ha.

Miel et produits de la ruche : maintenir l'attrait des produits locaux et naturels, structurer une offre plus segmentée et plus lisible pour orienter la demande vers des produits à forte valeur ajoutée, développer la valorisation de la pollinisation.

En cohérence avec les objectifs nationaux, les Régions visent, pour certaines filières telles que le lin ou le houblon, une augmentation des productions, soit en surfaces, soit en volumes. En ce qui concerne la filière lin fibre, les objectifs nationaux de hausse des surfaces sont cohérents avec les cibles régionales pour les principales zones productrices : Hauts-de-France, Normandie.

LES ACTIONS PRIORITAIRES IDENTIFIÉES

Les filières partagent des défis communs parmi lesquels figurent la gestion des aléas climatiques, maladies et ravageurs, contaminants issus des adventices, l'adaptation au changement climatique et la sécurisation de l'approvisionnement en eau, l'accès à l'investissement dans des infrastructures à moderniser, le développement de la recherche variétale, et une meilleure valorisation des produits.

En complément, d'autres thématiques ont été identifiées au niveau régional : les enjeux de main-d'œuvre manquante et de formations adaptées ; de concurrence déloyale ; de structuration des filières ; ainsi que de contractualisation.

Les projets prioritaires dans ces filières supposent des investissements coordonnés entre l'amont et l'aval, des références économiques partagées et des solutions de protection des cultures.

VITICULTURE ET CIDRICULTURE

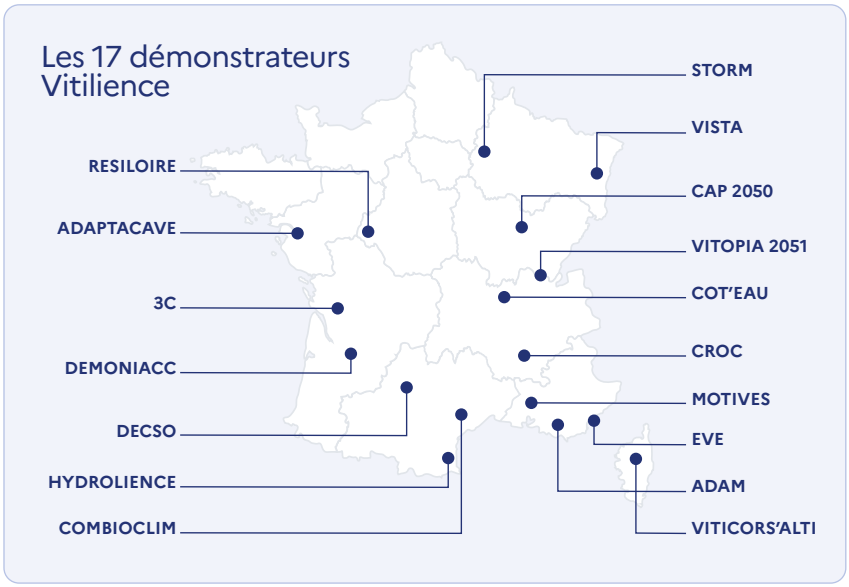
Objectifs nationaux et projections à dix ans

La viticulture innove pour ses nouveaux marchés

Des vignobles mieux adaptés	Des produits renouvelés	Une mise en marché modernisée	Des débouchés élargis
Variétés adaptées au climat Protection des récoltes Pratiques économes en eau	Blancs et effervescents Profils légers et fruités Gammes à faible titre d'alcool Produits sans alcool	Marketing d'influence Nouveaux contenants Œnotourisme professionnalisé	Prospection à l'export Promotion collective Diversification des revenus
Expérimentation variétale et adaptation des pratiques aux conditions locales.	*Des gammes qui répondent à l'évolution des goûts et des usages.*	*Des leviers pour mieux faire connaître les vins et développer la relation avec les clients.*	*De nouveaux marchés et des activités complémentaires pour les entreprises.*
CORSE GRAND EST CENTRE-VAL DE LOIRE	CENTRE-VAL DE LOIRE PAYS DE LA LOIRE OCCITANIE	CENTRE-VAL DE LOIRE	CORSE CENTRE-VAL DE LOIRE NOUVELLE-AQUITAINE

Régions ayant mentionné ces leviers dans leurs synthèses :

La viticulture innove pour s'adapter au changement climatique



Un réseau national de démonstrateurs pour accompagner l'adaptation de la viticulture au changement climatique

Le projet Vitilience, porté par l'Institut français de la vigne et du vin (IFV) et financé par le CASDAR avec le soutien du ministère chargé de l'Agriculture, déploie un réseau de 17 démonstrateurs répartis dans 12 régions viticoles françaises. Ancrés dans les territoires, ces démonstrateurs ont vocation à tester, combiner et évaluer, dans des conditions proches de la production, différents leviers d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique.
Ils constituent également des lieux de démonstration et de partage avec les viticulteurs et les acteurs de la filière, afin de favoriser la diffusion des pratiques et des références produites.



Le mot du référent du groupe sectoriel

Bernard Angelras

Président de l'Institut français de la vigne et du vin (IFV)



« Nos échanges m'ont surtout marqué par la convergence des préoccupations malgré la diversité et la spécificité des régions viticoles et celles du cidre. Adapter l'offre à la demande, innover, relancer les circuits de distribution et développer l'oenotourisme, favoriser l'export se sont imposés comme les quatre axes communs, dans la continuité de la stratégie nationale CapVin. Pour le cidre, trois axes d'actions ont été définis pour accompagner la compétitivité de la filière.

Je retiens également l'approche multi-filières du Plan de Souveraineté, la recherche de solutions croisées et de diversification des modèles agricoles ainsi que la qualité des relations avec les différentes administrations.

L'enjeu est désormais de passer des orientations aux résultats concrets en impulsant une dynamique collective tout en favorisant les actions régionales. L'innovation est au cœur de cette ambition : les nouvelles variétés de vigne mais également les nouveaux produits pour répondre aux attentes du marché. »

LES ACTIONS PRIORITAIRES IDENTIFIÉES

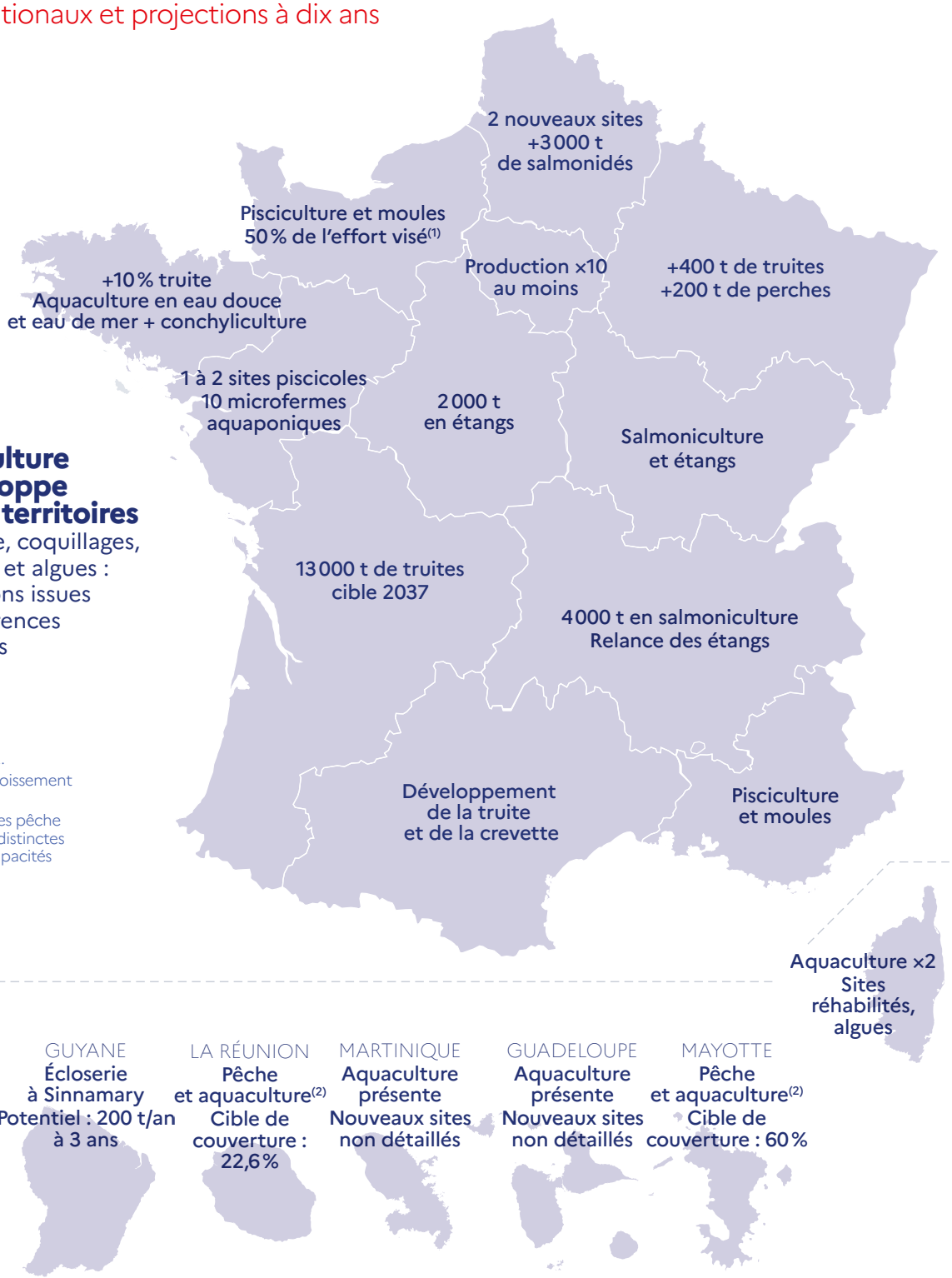
La filière viticole est confrontée à des mutations structurelles majeures : baisse de la consommation, évolution des goûts, changement climatique entraînant une diminution des récoltes et instabilité des échanges internationaux pesant lourdement sur l'export.

Dans ce contexte, la stratégie à horizon 2036 vise à articuler l'adaptation des vignobles et celle des marchés. Elle repose sur plusieurs priorités : adapter l'offre aux nouvelles attentes des consommateurs en développant de nouveaux produits (packaging, volumes, desalcoolisation), renforcer la promotion en France et à l'export ainsi que l'attractivité de l'œnotourisme, et garantir des relations commerciales équilibrées permettant aux entreprises d'investir.

La sécurisation de la production constitue un autre axe majeur, à travers l'adaptation au changement climatique, la protection contre les aléas climatiques et sanitaires, l'évolution de l'assurance, l'innovation variétale et le renouvellement des générations et des métiers. Pour le cidre, les priorités portent sur la promotion, la recherche et le développement, et la meilleure prise en compte du secteur dans les dispositifs d'aide de la PAC.

PÊCHE ET AQUACULTURE

Objectifs nationaux et projections à dix ans



L'aquaculture se développe dans les territoires

Pisciculture, coquillages, aquaponie et algues : les ambitions issues des Conférences territoriales

Source : MAASA.

(1) Part de l'accroissement national visé.

(2) Cibles globales pêche et aquaculture, distinctes des nouvelles capacités d'élevage.



OBJECTIFS

Les Conférences régionales ont mis en lumière les enjeux et potentiels des filières halieutiques à l'échelle territoriale.

Si les possibilités de la pêche maritime restent contingentées par le cadre de la politique commune de la pêche, des perspectives ont été identifiées en matière d'amélioration de la structuration de la filière amont/aval, notamment en évaluant et optimisant les synergies entre ports pour renforcer l'activité économique aval, tout en modernisant les équipements, les outils, les navires et les installations à terre (Nouvelle-Aquitaine). En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'accent a aussi été mis sur l'enjeu du maintien des pêcheurs en activité, le renouvellement des générations et la création de valeur à partir des ressources déjà exploitées (transformation, circuits courts, traçabilité, valorisation des coproduits).

L'aquaculture présente des ambitions régionales nombreuses.

LES ACTIONS PRIORITAIRES IDENTIFIÉES

Pour répondre aux ambitions de développement, les travaux régionaux ont conduit à proposer des leviers d'action : contractualisation entre producteurs et transformateurs, accès à une eau de qualité et aux zones d'implantation, aides financières, simplifications administratives, et innovation technologique. Une meilleure coordination entre acteurs est également nécessaire pour harmoniser les stratégies et garantir la pérennité de ces filières.

Le mot des référents du groupe sectoriel

Michel Berthommier

Président du Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA)



« Ces Conférences ont permis un échange collégial précieux face à la crise que vivent nos métiers, à la fois au niveau national mais aussi au niveau régional. Le constat est sans appel : aucune création de pisciculture depuis 30 ans et un tiers de départs à la retraite imminents sans relève, alors que la demande de poisson français explose et que les professionnels affichent le souhait de développer la production partout où cela est possible. Pour inverser la tendance, nous engageons la création de nos 4 sites tests sous 2 ans adossés à un guide simple, avec un impératif : l'engagement résolu de l'État pour faire aboutir administrativement tous les projets économiquement viables. »

Philippe Le Gal

président du Comité national de la conchyliculture (CNC)



« Les Conférences de la souveraineté alimentaire ont rappelé une évidence : pour produire demain, la conchyliculture doit préserver ses capacités de production aujourd'hui.

Les travaux régionaux ont souligné l'importance de la qualité des eaux et de la préservation des espaces. Face au changement climatique, à la prédation et aux pressions sur le littoral, nos besoins doivent être mieux intégrés aux politiques publiques, avec une mobilisation de l'État, des collectivités, des gestionnaires de l'eau et des professionnels, avec le CNC et les CRC. Les Projets d'Avenir Agricole doivent soutenir les investissements, la viabilité de nos entreprises et leur transmission.

Notre ambition n'est pas simplement de produire davantage : c'est de garantir que la France pourra continuer à produire durablement des coquillages sur ses territoires littoraux. »

Des trajectoires de souveraineté propres à chaque territoire

Une approche différenciée, pilotée avec les DAAF, l'ODEADOM et le DISAOM[1].

Dans les Outre-mer, l'enjeu est de combiner le maintien de filières d'exportation dynamiques et l'amélioration de la souveraineté alimentaire de chaque territoire en fonction de ses ressources, de ses marchés, de ses contraintes climatiques et logistiques et des habitudes alimentaires locales. L'objectif pour la filière banane antillaise est d'augmenter le niveau de production actuel qui est en diminution depuis le début des années 2000, dans un contexte de consommation nationale de banane en croissance.

Pour la filière canne à sucre, l'objectif est une augmentation des volumes de production afin de pouvoir optimiser l'utilisation des outils de transformation. Le développement des sucres de spécialité et des rhums sous signes de qualité sont des débouchés permettant une meilleure valorisation des productions.

En chiffres

25 663 exploitations agricoles

140 567 hectares de surface agricole

2,9 Mds€ d'importations alimentaires en 2025

Ambitions de souveraineté alimentaire dans les Outre-mer

Taux de couverture de référence et objectifs 2036

Guadeloupe	2025	2036
Légumes & tubercules	46 %	**55 %**
Total fruits hors bananes	39 %	**48 %**
Viandes bovines	19 %	**21 %**
Viandes porcines	10 %	**46 %**
Viandes de volailles	5 %	**21 %**

Martinique	2025	2036
Légumes & tubercules	37 %	**43 %**
Total fruits hors bananes	36 %	**38 %**
Viandes bovines	9 %	**13 %**
Viandes porcines	8 %	**14 %**
Viandes de volailles	12 %	**15 %**

Guyane	2025	2036
Légumes & tubercules	73 %	**85 %**
Fruits	86 %	**92 %**
Viandes bovines	12 %	**35 %**
Viandes porcines	4 %	**20 %**
Viandes de volailles	3 %	**6 %**

Mayotte	2025	2036
Légumes & tubercules	47 %	**90 %**
Total fruits	21 %	**90 %**
Viandes bovines	–	**11 %**
Viandes porcines	–	**0 %**
Viandes de volailles	1 %	**25 %**

La Réunion	2025	2036
Légumes & tubercules	65 %	**76 %**
Fruits	59 %	**76 %**
Viandes bovines	20 %	**29 %**
Viandes porcines	40 %	**48 %**
Viandes de volailles	40 %	**48 %**

■ Productions végétales ■ Élevage
Source : synthèse ODEADOM du 15 septembre 2026.

(1) DAAF / Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – ODEADOM / Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-mer – DISAOM / Délégué interministériel à la souveraineté agricole des Outre-mer.



Production
de salades
à La Réunion.
©Pascal Xicluna



Transformation
de fruits en Guyane.
©Xavier Remongin



Récolte d'oranges
« caraïbe » en Guadeloupe.
©Xavier Remongin



Conditionnement
de melons
en Martinique.
©Xavier Remongin

Un premier recensement d'initiatives de projets

33 intentions de projets sont identifiées dans les remontées de Guadeloupe, Mayotte et La Réunion.

Ce chiffre ne résume pas l'ambition ultramarine : la consolidation doit être poursuivie avec l'ensemble des territoires.

TROIS PRINCIPES D'ACTION

- **Définir des cibles réalistes par produit et par territoire, sans imposer un modèle uniforme.**
- **Agir simultanément sur la production, la transformation, le stockage, la logistique, les débouchés et la consommation.**
- **Accompagner l'investissement, la structuration des filières, l'accès au foncier et à l'eau, les compétences et la résilience climatique.**

Des objectifs concrets, territoire par territoire

Les leviers communs

- Développer et sécuriser les outils de transformation et de stockage.
- Améliorer la disponibilité des intrants, des plants, des semences et des aliments pour animaux.
- Réduire les coûts logistiques et renforcer la continuité des chaînes du froid.
- Adapter l'ingénierie et les financements à des projets souvent plus petits, mais structurants à l'échelle locale.
- Articuler production locale, restauration collective, santé et évolution des habitudes alimentaires.

Le mot du référent Outre-mer

Guillaume Vuilletet

Délégué interministériel à la souveraineté agricole Outre-mer



Le travail réalisé par les territoires ultramarins dans le cadre des Conférences de souveraineté alimentaire avait naturellement sa spécificité. L'objectif était centré sur l'autonomie alimentaire de chacun des territoires, par l'adaptation des plans de souveraineté alimentaire dont les Outre-mer furent les précurseurs dès 2023.

Des centaines d'acteurs se sont mobilisés lors de rencontres animées par les administrations déconcentrées et les Chambres d'Agriculture.

La question sanitaire – comment retrouver des habitudes alimentaires qui respectent mieux la santé de chacun et qui redécouvrent la production locale – a été centrale dans les réflexions. Elle a même été cardinale puisque les objectifs de production ont été bâtis en prenant en compte les objectifs de santé publique.

Pour autant, il ressort que les acteurs considèrent que ces objectifs, au-delà de l'accompagnement de l'État, passent par une plus grande fluidité et simplicité dans la mise en œuvre des projets et l'adaptation des normes, en particulier quand il s'agit de prendre en compte et d'anticiper les changements climatiques.

Je me réjouis que ces travaux aient aussi concerné le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Et peut-être surtout que chaque territoire ait pu mettre à plat ses priorités en termes d'investissements structurants.

Tout cela a été conçu et discuté. Maintenant, il faut mettre en œuvre au travers des Projets d'Avenir Agricole. »



07 ■ LA LOI D'URGENCE AGRICOLE DE 2026

Un cadre juridique au service de la souveraineté agricole

Loi du 18 août 2026 d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles.

La LUPSA donne un prolongement législatif à plusieurs priorités exprimées par les filières et les territoires. Son article 1er consacre les Projets d'Avenir Agricole et leur gouvernance régionale.

ARTICLE 1ER – LES PROJETS D'AVENIR AGRICOLE

Les projets contribuent aux objectifs de production et de souveraineté définis par filière et aux priorités régionales.

Ils sont reconnus par des comités de pilotage régionaux coprésidés par le préfet de région et le président du conseil régional, associant la chambre régionale d'agriculture.

Ils bénéficient d'une priorité dans l'accompagnement, notamment financier, par l'État et les collectivités territoriales.

Ces comités s'assurent de leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.



D'autres avancées utiles à la souveraineté

- Simplification et sécurisation de certaines procédures applicables aux installations et aux outils de production/ICPE
- Meilleure prise en compte de l'accès à l'eau, du stockage et de l'adaptation climatique.
- Leviers relatifs aux produits phytopharmaceutiques et aux solutions de protection des cultures.
- Renforcement de l'information sur l'origine et des objectifs de la restauration collective.
- Mesures relatives aux contrôles, aux exigences applicables aux importations et à la préservation du foncier agricole.
- Dispositions favorisant la contractualisation et l'organisation économique des producteurs.

Du potentiel territorial à l'investissement concret

Un Projet d'Avenir Agricole (PAA) transforme une trajectoire de souveraineté en projet réalisable et structurant.

Un Projet d'Avenir Agricole contribue au maintien ou à la reconquête de la souveraineté alimentaire de la France. En cohérence avec les priorités nationales et régionales identifiées dans le cadre des conférences de souveraineté alimentaire, il traduit les objectifs à dix ans en capacités nouvelles de production, de transformation, d'innovation ou de création de valeur.

Les critères proposés pour la labellisation

- Une contribution à la souveraineté alimentaire.
- Une cohérence avec la stratégie nationale de filière et les priorités régionales.
- Un modèle économique viable.
- Une implantation adaptée au territoire, à ses ressources et aux enjeux climatiques.
- Un caractère structurant, une gouvernance solide et une équipe capable de porter le projet.

Qui peut présenter un projet?

Peuvent être chefs de file

Agriculteur, collectifs d'agriculteurs, organisations de producteurs et coopératives ; entreprises agricoles, collecteurs, transformateurs, négociants, distributeurs, entreprises d'alimentation animale ou de génétique ; sociétés de projet et autres structures fédératrices ; acteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Peuvent rejoindre le partenariat

Chambres d'agriculture, instituts techniques, organismes de recherche, structures de conseil et de financement, associations professionnelles, organismes de défense et de gestion et acteurs de la société civile.

Exemples de projets

MOUTARDE • CENTRE-VAL DE LOIRE

Organiser 141 producteurs sur 1125 ha, améliorer les semences, le tri et le stockage, puis créer un outil local de transformation.

VOLAILLE • BRETAGNE

Réorienter un site historiquement tourné vers l'export vers le marché français, en modernisant les élevages et l'outil d'abattage.

FRUITS ET LÉGUMES • PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Créer un atelier de transformation et une conserverie afin d'ouvrir de nouveaux débouchés au maraîchage et à l'arboriculture des Hautes-Alpes.

LAIT • AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Moderniser une coopérative pour transformer la totalité de ses 7,5 millions de litres collectés et consolider une production fromagère sous signe de qualité.

ŒUFS • BRETAGNE

Créer un centre de conditionnement d'œufs et moderniser une ligne d'ovoproduits sur deux sites pour sécuriser capacités et débouchés.

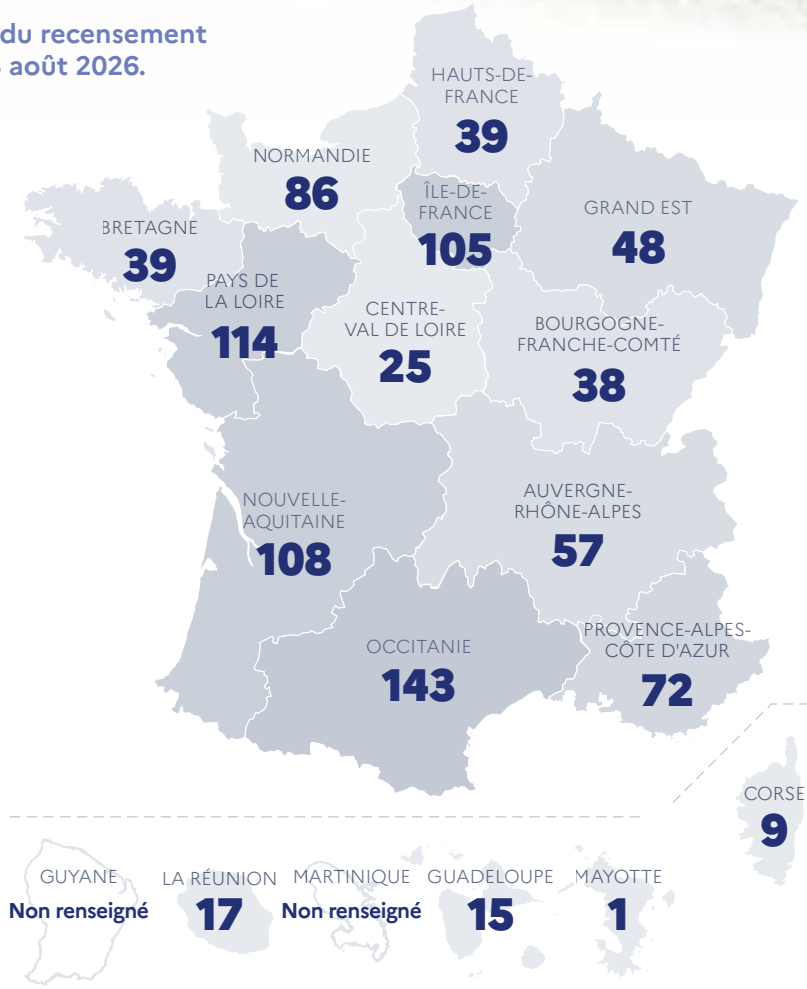
FARINE • NOUVELLE-AQUITAINE

Développer une capacité de production de farine T38 conçue pour se substituer à des volumes aujourd'hui importés.



916 intentions de projets recensées dans les territoires

Photographie du recensement national au 28 août 2026.



« Non renseigné » ne signifie pas zéro projet ; les cinq territoires ont participé à l'exercice.

Une gouvernance simple, au plus près des projets

Un cadre national commun, une instruction territoriale et un parcours sans rupture.

1	**DÉPÔT UNIQUE**	Appel à candidature dans chaque région.
2	**EXAMEN RÉGIONAL**	Avis du comité de pilotage régional, coprésidé par le préfet de région et le président du conseil régional
3	**ORIENTATION**	Labellisation directe ou entrée en ingénierie pour maturation.
4	**MATURATION**	En cas de maturation : expertises et consolidation sans redépôt.
5	**LABEL ET ACCOMPAGNEMENT**	Accompagnement dans un parcours coordonné suite à la labellisation.

Le comité de pilotage régional

Coprésidé par le préfet de région et le président du conseil régional, il associe la chambre régionale d'agriculture. Selon les besoins, il réunit les services de l'État et de la Région, INRAE, la Banque des Territoires et tout autre acteur que le comité jugera utile.

Concrètement, que change le label ?

Un parcours plus lisible, plus coordonné et mieux sécurisé.

Apport	Effet concret pour le porteur
Financement	Pouvoir bénéficier des dispositifs de financement dédiés (prêts garantis à 80 %, aide à l'investissement, fonds propres, ingénierie, suramortissement).
Reconnaissance	Un signal public sur le caractère stratégique, durable et structurant du projet.
Référent unique	Un référent identifié et un suivi régulier au niveau territorial.
Facilitation des procédures	Mise en place d'un pilote par Région, chargé de coordonner les services, d'anticiper et d'accélérer l'instruction des projets.
Ingénierie	Une orientation vers les expertises nécessaires pour consolider le projet avant sa mise en œuvre.
Effet de levier	Un dossier consolidé et plus lisible pour les banques et les investisseurs privés.



Mobiliser les bons outils au bon moment

Des leviers publics et privés coordonnés autour des projets labellisés.

La labellisation ne déclenche pas automatiquement une aide. Elle ouvre en revanche un parcours financier prioritaire et coordonné : le point de contact aide à identifier la combinaison adaptée à votre projet et à saisir les bons guichets, lorsque leurs règles prévoient cette priorité.

Le besoin	Levier mobilisable	Ce qu'il faut retenir
Sécuriser un prêt pour le projet	Garantie de prêt de l'Initiative nationale pour l'agriculture française (INAF)	Pour plusieurs centaines de millions d'euros de prêts : mobilisation d'une garantie de l'État couvrant jusqu'à 80 % de l'encours.
Renforcer les fonds propres des entreprises	Enveloppe de 200 M€ de fonds propres	Mobilisation de l'enveloppe de fonds propres de France 2030 pour des fonds qui investiront de manière prioritaire dans les Projets d'Avenir Agricole.
Investir sur l'exploitation ou dans l'entreprise pour déployer le projet	Enveloppe de 17 M€ d'aide à l'investissement	Mobilisation par les Régions.
Investir ou rénover un outil de transformation	Suramortissement pour les outils transformation	Application prévue aux investissements réalisés après la labellisation entre 2027 et 2030.
Faire mûrir ou sécuriser le projet	Enveloppe de 10 M€ pour des subventions en ingénierie	Enveloppe de 10 M€ d'ingénierie qui permet de financer les études et l'accompagnement nécessaires.

La labellisation ne déclenche pas automatiquement une aide. Elle ouvre en revanche un parcours financier prioritaire et coordonné : le référent en région aide à identifier la combinaison adaptée au projet et à saisir les bons guichets. Ces leviers s'ajoutent aux dispositifs de droit commun comme le Fonds européen agricole pour le développement rural, les aides régionales, de France 2030 et tout autre guichet national, régional ou européen auquel le projet est éligible.

Indicateurs de suivi et mesure de la souveraineté

Pour rendre compte de l'effort collectif engagé, la reconquête devra être appréciée à partir des résultats obtenus.

Les objectifs des filières et des régions donnent une ambition ; les PAA doivent apporter des capacités et des productions durables. Leur mesure permettra de savoir ce qui a été préservé, ce qui a progressé et ce qui reste à corriger. Ce suivi doit éclairer les décisions d'accompagnement et la mobilisation des moyens publics.

Évaluer les résultats et les impacts des stratégies de filière

Le rapport annuel de FranceAgriMer permettra de suivre la réalisation des ambitions nationales. Prévu par la loi, il retient 33 objectifs pour la France métropolitaine, répartis entre sept secteurs. Les résultats de production, de transformation, de consommation et d'échanges seront rapprochés de leur effet sur la souveraineté. L'ODEADOM et les services des territoires d'outre-mer doivent apporter une évaluation adaptée aux besoins de chaque territoire.



10 ■ LES PROCHAINES ÉTAPES

Installer une gouvernance de résultats dans la durée

Suivre les filières, accompagner les projets et rendre compte chaque année.

Échéance	Action
Fin octobre 2026	Lancement des appels à projets de labellisation des Projets d'Avenir Agricole dans les territoires.
Fin 2026	Premières labellisations et premières orientations vers de l'ingénierie pour les projets non matures.
Chaque semestre	Retour des comités de pilotage régionaux au comité national avec le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, FranceAgriMer, l'ODEADOM.
Dans la durée	Suivi des filières et des actions prioritaires au sein des conseils spécialisés de FranceAgriMer, auxquels les référents des groupes sectoriels sont conviés.
Chaque année autour du SIA	Organisation d'un comité national de pilotage de la souveraineté alimentaire sous l'égide de la Ministre pour faire le point sur les avancées.







Ce dossier de presse vient compléter une liste de documents publiés à la clôture de l'exercice des Conférences de la souveraineté alimentaire, qui sont disponibles sur agriculture.gouv.fr






- La synthèse stratégique des conférences de la souveraineté alimentaire : résumé de l'exercice des Conférences de la souveraineté alimentaire.
- Le rapport de FranceAgriMer qui détaille les facteurs à prendre en compte dans le cadre de la souveraineté ainsi que les indicateurs et le suivi des filières qui sera réalisé chaque année.
- La synthèse des contributions régionales pour la France métropolitaine réalisée par le CGAAER.
- La synthèse des contributions des Outre-mer réalisée par l'ODEADOM.
- Le lien vers toutes les contributions régionales détaillées.
- L'ensemble des livrables des quatrièmes réunions des groupes sectoriels (GS4), pour chacune des filières.

Concernant les Projets d'Avenir Agricole :

- Une présentation de ce que sont les Projets d'Avenir Agricole et les apports de la labellisation.
- Les liens vers les sites des appels à projets de chacune des DRAAF.

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél: 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr